



**Sainte-Brigide-  
d'Iberville**

*Des gens de coeur et de terre*

---

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA  
SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2021**

---

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue par voie visioconférence, le mardi 3 mai 2021 à 20 h, à laquelle sont présents :

Messieurs les conseillers Gaétan Coutu, Claude Vasseur, Jean-Philippe Cuénoud, Clément Brisson, Mario Daigneault et Luc Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Patrick Bonvouloir, maire.

Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

Résolution 2021-05-655

**Politique de remboursement**

Considérant que les membres du Conseil désirent établir une politique de remboursement des frais d'inscription aux activités sportives ou culturelles pour les enfants de Sainte-Brigide-d'Iberville ;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'établir la politique de remboursement des frais d'inscription comme suit :
  - la Municipalité remboursera 50 % des frais d'inscription aux activités, et ce, jusqu'à concurrence de 150 \$ par année, par enfant résidant à Sainte-Brigide-d'Iberville;
  - le remboursement s'applique pour les activités sportives ou culturelles, municipales ou privées;
  - l'enfant doit être âgé de 17 ans et moins. Les enfants d'âge scolaire devront être aux études à temps plein;
  - l'activité ne doit pas être offerte par la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;
  - la présente politique a effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

Signé : Patrick Bonvouloir, maire

Signé : Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière

**Copie certifiée conforme**

**Christianne Pouliot  
Directrice générale et secrétaire-trésorière**

Le procès-verbal de ladite séance sera approuvé lors d'une séance ultérieure.